

Certificat

Fabrication de composition retraitées ou recyclées pour profilés de fenêtres en PVC

Le CSTB atteste de la constance de fabrication des compositions citées ci-dessous.

Les exigences sont décrites dans le référentiel de certification QB 34 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **DECEUNINCK COMPOUND N.V**
cardijnlaan 15
B 8600 DIKSMUIDE

Usine **DECEUNINCK COMPOUND N.V**
cardijnlaan 15
B 8600 DIKSMUIDE

le droit d'usage de la marque QB 34, pour les compositions retraitées ou recyclées objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



003/1003

Décision d'admission n° 001/1003 du 31 janvier 2018

Décision d'extension n°003/1003 du 13 octobre 2023

Cette décision d'extension se substitue à la décision d'extension n°002/1003 du 06 janvier 2022

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Selon la norme NF EN 12608.1

Constance de de production des compositions retraitées ou recyclées destinées aux parties non visibles des profilés de fenêtres en PVC

Type de composition :

- ERMb
- RMa

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :
Direction baies et vitrages
QB 34@cstb.fr

Par délégation
du Président

Florian RASSE